

## Evaluation des connaissances et des aptitudes

Nous vous proposons un dispositif d'évaluation des connaissances et aptitudes à destination des agents hospitaliers et territoriaux en reconversion professionnelle vers un emploi administratif.

De nombreux agents hospitaliers ou territoriaux de catégorie C sont en demande de reconversion professionnelle du fait d'un projet d'évolution de carrière ou d'une décision d'inaptitude pour des raisons médicales.

Mais comment s'assurer de l'aptitude d'un collaborateur à occuper un poste administratif ?

Comment disposer de critères neutres et objectifs pour mesurer les capacités d'un candidat à exercer des fonctions administratives ?

C'est à ces questions que notre dispositif d'évaluation des connaissances s'attache à répondre.

### Le public concerné

Sont concernés les agents de catégorie C en demande de reconversion d'un poste de la filière soin ou de la filière technique vers un poste de la filière administrative.

### Les objectifs du dispositif

Les objectifs de notre dispositif intéressent aussi bien les DRH que les agents en reconversion :

- Eclairer la DRH dans une décision de reclassement professionnel
- Apporter une première réponse aux agents en demande de reconversion
- Proposer un parcours de formation aux agents en reconversion ou en période de professionnalisation
- Constituer un vivier de candidatures internes
- Fournir aux agents un bilan de leur aptitude à occuper un emploi administratif
- Fournir aux agents une attestation d'employabilité sur un emploi administratif

**Les  
connaissances  
et aptitudes  
mesurées**

**Domaine des savoirs fondamentaux**

- Français : orthographe d'usage et grammatical, vocabulaire
- Calculs : calculs numériques et logiques, résolution de problèmes
- Compréhension de texte et de consignes

**Domaine des savoir-faire professionnels**

- Connaissance de la micro-informatique et des nouvelles technologies
- Classement
- Utilisation d'un progiciel en s'appuyant sur un guide utilisateur
- Utilisation d'un traitement de texte et d'un tableur
- Accueil téléphonique et physique

**Les niveaux de référence**

Les savoirs fondamentaux sont mesurés en référence aux concours d'admission aux emplois administratifs de catégorie C.

Les savoir-faire professionnels sont mesurés en référence aux profils d'emplois décrits dans le répertoire des métiers de la fonction publique.

**Les tests**

Les connaissances dans le domaine des savoirs fondamentaux sont mesurées par le moyen de questionnaires de type QCM exécutés en temps limité sur poste informatique.

Les savoir-faire professionnels sont mesurés par le moyen de tâches administratives que l'évaluateur note en référence à un barème.

**Méthodes et  
moyens**

**Les compte rendus**

L'évaluateur commente les résultats obtenus par le candidat en fin de chaque questionnaire ou tâche et en fin d'évaluation.

Un compte-rendu détaillé est adressé à la DRH

- Scores obtenus par le candidat aux questionnaires
- Commentaires des résultats obtenus
- Synthèse de l'évaluation
- Proposition d'un parcours de formation

**Contact : Michel GRECH  
01 40 47 07 38  
michel.grech@infotique.fr**